



# Les équipes de l'APST Loir-et-Cher

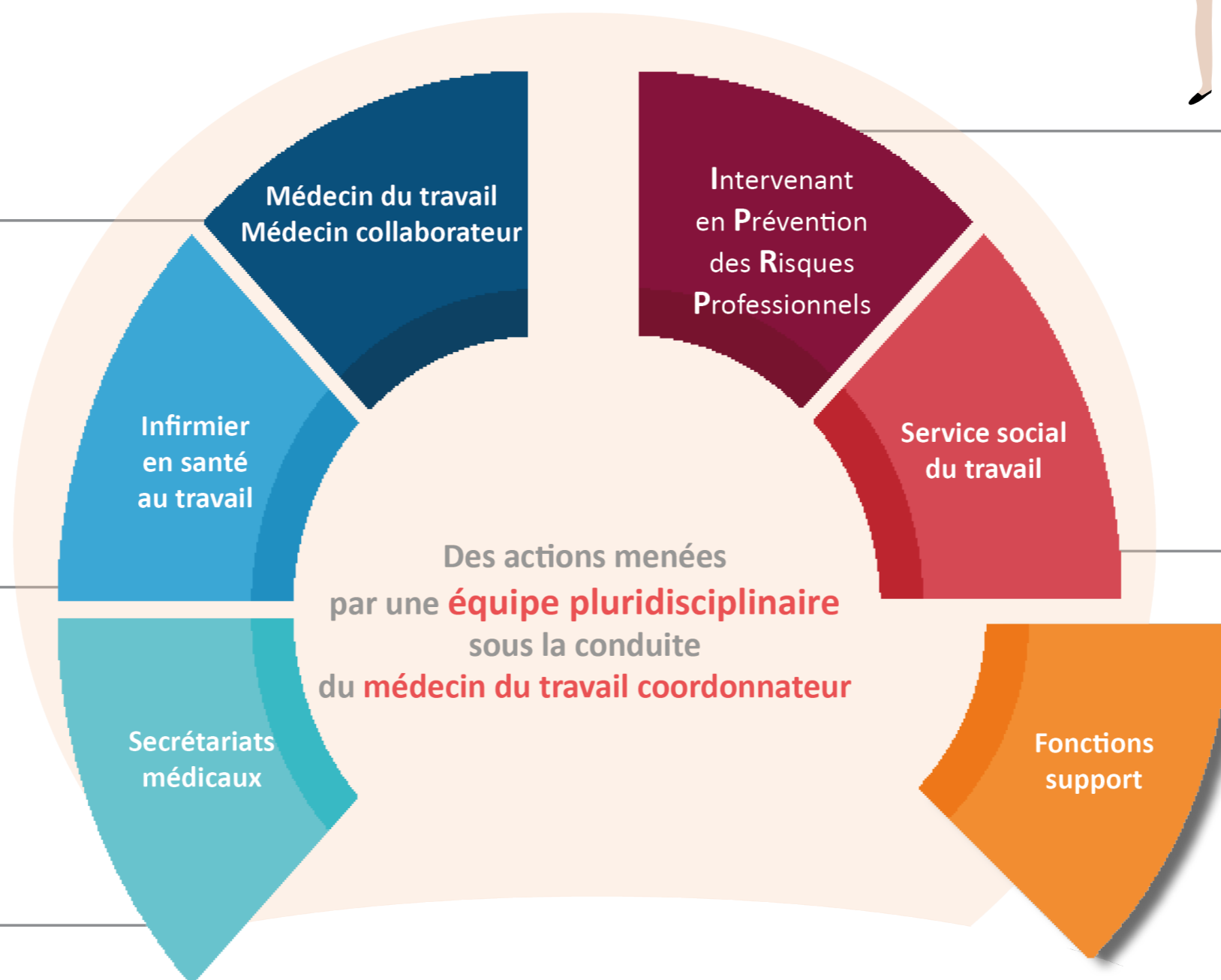
**A.P.S.T. Loir-et-Cher**  
**1/3 rue Michel Bégon**  
**41018 Blois Cedex**  
**02 54 52 41 41**

# Edito

Chaque collaborateur du Service contribue au quotidien dans les missions stratégiques de la prévention et de la santé au travail tant auprès des employeurs qu'auprès des salariés.

En conjuguant la connaissance des postes et l'état de santé des travailleurs, nos équipes pluridisciplinaires et administratives conseillent les acteurs de l'entreprise pour une amélioration collective et individuelle des situations.

# Présentation de notre équipe pluridisciplinaire



# Médecin du travail



## Le rôle du médecin du travail

Il consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Le médecin du travail est le conseiller du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel notamment pour l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation des postes, l'hygiène, la prévention et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'entreprise.



## Son domaine d'intervention

Pour remplir cette mission, le médecin du travail conduit des actions sur le milieu de travail et procède à des examens médicaux afin de :

- Contribuer au maintien dans l'emploi des salariés et à la prévention de la désinsertion professionnelle
- Adapter les postes, les techniques et les rythmes de travail à la physiologie humaine
- Proposer des aménagements de postes de travail pour limiter les efforts physiques, éviter les postures difficiles, déterminer l'éclairage correct mais aussi apprécier la charge mentale et agir sur l'organisation du travail...
- Améliorer la protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (physiques ou organisationnelles)
- Veiller à la surveillance des conditions d'hygiène au travail et d'hygiène en général qui règnent dans l'entreprise
- Suivre l'état de santé des salariés en lien avec le travail et orienter, si nécessaire, vers les partenaires, organismes et autres professionnels de santé
- Promouvoir la prévention
- Participer à l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'entreprise
- Animer et coordonner les membres de son équipe
- Contribuer à la veille épidémiologique et à la traçabilité.

Par la voie de l'internat ou de la reconversion professionnelle, la spécialité en santé au travail (d'une durée de 4 années) est indispensable au médecin pour exercer dans un Service de santé au travail. Il doit également être inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins.

# Infirmière Santé Travail



## Le rôle de l'infirmière Santé Travail

Son rôle consiste à participer, avec le médecin du travail, à la surveillance médicale des salariés, à les informer et les sensibiliser quant aux risques liés à leur métier et à leur poste en délivrant des conseils de prévention adaptés. Dans le cadre de protocole défini, elle intervient en entreprise pour effectuer des actions de prévention.



## Son domaine d'intervention

- Réaliser des actions en milieu de travail : fiches d'entreprises, études de poste, actions de prévention et d'éducation à la santé au travail, actions d'information collectives en matière de santé et sécurité au travail.
- Participer au suivi médical des salariés (visite d'information et de prévention) et alerter le médecin du travail de son équipe en présence de situations nécessitant la compétence et l'expertise de ce dernier.
- Contribuer à la réalisation d'actions visant au maintien et à l'insertion ou la réinsertion des salariés au poste de travail et dans l'emploi.
- Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études, y compris épidémiologiques et de veille sanitaire.

**Diplômé d'Etat, un infirmier Santé Travail doit être formé à la prévention des risques professionnels pour exercer au sein d'un Service de Santé au Travail Inter-entreprises.**



# La secrétaire médicale



## Le rôle de la secrétaire médicale

Véritable pilier de l'équipe médicale, la secrétaire médicale assiste les professionnels de santé (médecin du travail et infirmière Santé Travail) dans leurs missions en prenant en charge les activités de secrétariat et s'assurant du bon déroulement de la pré-visite des salariés.

Interface entre les salariés, les adhérents et les équipes pluridisciplinaires, la secrétaire médicale est régulièrement formée à la législation en vigueur.



## Son domaine d'intervention

- Organiser la planification des visites médicales pour le suivi individuel des salariés
- Accueillir et accompagner les salariés dans la réalisation de leur pré-visite « connectée »
- Réaliser les examens complémentaires des salariés à la demande du médecin du travail
- Assister les professionnels de santé dans l'organisation des rendez-vous en entreprise
- Organiser les suites et la gestion administrative des visites réalisées et des actions en milieu de travail (fiche d'entreprise, étude de poste...)
- Contribuer, en assistant les professionnels de santé, à la réalisation d'enquêtes et d'études sur la santé au travail.

# Ergonome

## Son domaine d'intervention

- Intervenir sur une situation de travail dans le cadre du maintien en emploi d'un salarié (suite à des restrictions d'aptitude, situation de handicap, ...).
- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques à l'aide de supports pédagogiques (travail sur écran, Troubles Musculo-Squelettiques, ...).
- Accompagner l'entreprise dans la conception de situations de travail (organisation, système technique, espace de travail, ...).
- Accompagner l'entreprise dans l'amélioration des situations de travail existantes.
- Conduire un projet visant l'amélioration des conditions de travail (TMS, Risques Psycho-Sociaux, organisation du travail, dispositifs techniques, ...).
- Evaluer la charge physique d'un ou de plusieurs poste(s) de travail.
- Accompagner les employeurs dans leurs obligations réglementaires (pénibilité, accessibilité, document unique, ...).

## L'ergonomie, c'est quoi ?

L'ergonomie est l'étude des situations de travail en vue de l'adaptation du travail à l'homme afin d'améliorer le confort, la sécurité, la productivité et l'efficacité.



## Ses méthodes et outils

- Analyse de l'activité pour comprendre les situations de travail existantes et faire le lien avec les différents secteurs de l'entreprise.
- Co-construction des pistes d'amélioration avec les différents acteurs de l'entreprise et le médecin du travail.
- Observations en activité réelle de travail.
- Entretiens individuels et/ou collectifs.
- Outils d'analyse : Cardiofréquencemètre, mètre, podomètre, caméscope, appareil photo, dynamomètre, ...
- Outils de modélisation des situations de travail (schéma, maquette, chronogramme, ...).
- Co-intervention avec l'équipe pluridisciplinaire de l'A.P.S.T. Loir-et-Cher (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, équipe médicale, ...) et des partenaires locaux (Sameth, Carsat, Aract, ...).

# Psychologue clinicienne du travail

## Son domaine d'intervention

- Conduire des projets pour prévenir les risques psycho-sociaux et préserver la santé mentale.
- Intervenir sur une situation de travail individuelle, repérer les facteurs de risques de souffrance au travail.
- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise sur l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques psycho-sociaux (organisation du travail, stress, liens entre les RPS et les TMS, qualité de vie au travail, ...).
- Débriefer en cas d'évènement grave en entreprise (accident du travail, décès en entreprise, suicide, ...).

## Son but ?

Promouvoir la santé mentale au travail.



## Ses méthodes et outils

- Analyse de l'activité pour comprendre les situations de travail existantes et faire le lien avec les différents secteurs de l'entreprise.
- Co-intervention avec l'équipe pluridisciplinaire de l'A.P.S.T. Loir-et-Cher (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, équipe médicale, ...).
- Co-construction des pistes d'amélioration avec les différents acteurs de l'entreprise et le médecin du travail.
- Observations en activité réelle de travail.
- Entretiens individuels et/ou collectifs.





# Technicien de prévention en métrologie

## Son domaine d'intervention

- Mesurer et comparer des résultats à des valeurs limites pour évaluer les niveaux d'exposition et proposer la mise en place d'actions de prévention, dans les domaines suivants :
  - bruit,
  - prélèvements de polluants atmosphériques,
  - lumière,
  - vibration,
  - ambiance thermique.
- Conseiller les entreprises sur les protections collectives et/ou individuelles.
- Participer à des actions de sensibilisation et d'information.

## Ses méthodes

- Mesurage de l'exposition professionnelle sur une durée représentative de l'activité après calibrage des appareils de mesure.
- Analyse de l'activité en vue de l'interprétation des résultats.
- Interprétation des résultats selon les normes, la réglementation ou les recommandations existantes.
- Proposition de mise en place d'actions de prévention.

## Ses outils

- Sonomètre, exposimètre.
- Pompe de prélèvement, anémomètre, générateur de fumées.
- Luxmètre, luminancemètre.
- Analyseur de vibration corps entier et main bras.
- Chaine thermique.
- Logiciels appropriés à l'interprétation des résultats.



# Conseillère en prévention

## Son domaine d'intervention

- Mener des actions de sensibilisation/ promotion/communication auprès des entreprises adhérentes.
- Présenter aux adhérents le service dans son organisation, ses missions et actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les employeurs et salariés sur des thématiques en lien avec la prévention et la santé au travail.
- Conseiller et sensibiliser sur les EPI et risques professionnels particuliers.
- Repérer les risques professionnels pour la Santé et la Sécurité au travail auprès des entreprises adhérentes et pour mettre en place des actions de prévention dans une mission de prévention primaire.

## Ses méthodes et outils

- Organisation de réunions d'information/sensibilisation intra et inter-entreprises.
- Visite de l'entreprise et identification des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise.
- Co-intervention avec l'équipe pluridisciplinaire de l'A.P.S.T. Loir-et-Cher (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, équipe médicale, ...) et des partenaires ( Sameth, Carsat, Aract, ...).
- Co-construction des pistes d'amélioration avec les différents acteurs de l'entreprise, le médecin du travail.



# Assistante technique en prévention

## Son domaine d'intervention

- Repérer les risques professionnels pour la Santé et la Sécurité au travail auprès des entreprises adhérentes et pour mettre en place des actions de prévention dans une mission de prévention primaire.
- Accompagner par une méthodologie adaptée l'évaluation des risques professionnels (DU), selon la taille de l'entreprise et son secteur d'activité.
- Réaliser des métrologies d'ambiances physiques (bruit, éclairage, ambiance thermique).
- Réaliser des actions de sensibilisation sur des risques ciblés auprès de groupes de salariés.

## Ses méthodes et outils

- Visite de l'entreprise et identification des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de l'entreprise.
- Co-intervention avec l'équipe pluridisciplinaire de l'A.P.S.T. Loir-et-Cher (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels, équipe médicale, ...) et des partenaires ( Sameth, Carsat, Aract, ...).
- Co-construction des pistes d'amélioration avec les différents acteurs de l'entreprise et le médecin du travail.



# Chargé du risque routier

## Le rôle du Chargé du risque routier

Il consiste à sensibiliser les salariés des entreprises aux risques routiers (missions, trajet domicile travail...) et conseiller les employeurs et les salariés sur l'évolution de la législation routière et sur les moyens de prévention du risque routier à mettre en place dans l'entreprise.



## Ses méthodes et outils

- Identifier, lors de la pré-visite, les besoins de l'entreprise en terme de risque routier (analyse de l'accidentalité routière, problématique d'addiction) afin de réaliser des sensibilisations sur mesure.
- Co-animer avec les membres du Pôle Prévention des actions d'information auprès des employeurs.
- Mettre en pratique les éléments vus lors de l'animation par la réalisation d'un parcours simulant l'alcoolémie.
- Co-animer avec la prévention routière 41 des actions de sensibilisation à destination de salariés.

Le chargé du risque routier de l'APST41 bénéficie d'une actualisation régulière de la formation d'Intervenant Départemental en Sécurité Routière dispensée par la Direction Départementale des Territoires.

# Assistante sociale du travail



L'assistante sociale du travail intervient sur les problématiques relatives au travail des salariés en situation de « risque » de perte d'emploi en lien avec un problème de santé, en collaboration avec le médecin du travail et les équipes pluridisciplinaires, ainsi que les directions des entreprises et les partenaires du Maintien en emploi.



## Son domaine d'intervention

- Conseiller et accompagner les entreprises sur les questions de santé au travail et maintien en emploi
- Accompagner les salariés en difficultés socio-professionnelles (en poste ou en arrêt) vers la recherche d'un équilibre entre la sphère privée et la sphère professionnelle
- Mobiliser les moyens et dispositifs existants dans une démarche globale de sécurisation de leur parcours professionnelle
- Faciliter le maintien en emploi en concertation avec les autres acteurs concernés (CAP EMPLOI, MDPH, CPAM, CARSAT...)
- Orienter les salariés vers des partenaires ou organismes sociaux.

## Ses méthodes et outils

- Analyse et évaluation sociale et professionnelle
- Entretiens individuels et/ou collectifs
- Co-construction avec différents acteurs, notamment l'entreprise, des projets de maintien dans l'emploi et de reclassement
- Mobilisation des dispositifs d'accompagnement (bilan de compétences, aménagement d'horaires, mesures liées au départ en retraite, Reconnaissance Travailleur Handicapé, ...)

# Conseillère en transition professionnelle



## Le rôle de la conseillère en transition professionnelle

Elle intervient, à la demande des équipes médicales, auprès des salariés en risque de « perte d'emploi » dû à un problème de santé au travail afin de favoriser leur maintien en emploi et en employabilité et faciliter les transitions professionnelles.

## Son domaine d'intervention

- Informer et conseiller les salariés et les entreprises adhérentes sur les dispositifs de formation (Plan, CPF...) et d'accompagnement (Bilan de compétences, CEP...) dans le cadre d'un reclassement en interne et d'une reconversion professionnelle.
- Accompagner le salarié dans sa préparation de retour vers le travail et dans un nouveau projet professionnel.
- Orienter vers d'autres prestataires ou partenaires (organismes de formation, OPCO, Pole Emploi, sites internet...).
- Assister le salarié dans ses démarches administratives et de montage de dossier formation.

## Ses méthodes et outils

- Entretiens individuels
- Recensement des activités professionnelles.
- Analyse du parcours professionnel en lien avec la situation personnelle
- Evaluation des besoins de formation (savoir-faire, compétences)
- Dispositifs de formation et organismes financeurs

# Fonctions support

## Son domaine d'intervention

- Gestion des comptes adhérent : adhésion, radiation, cotisation, démarches administratives et comptables...
- Ressources humaines : recrutement, paie, contrat, congés, entretiens, GPEC et formations...
- Informatique : gestion du parc informatique, développement technologique et numérique du service...
- Qualité : démarche d'amélioration continue des services et pratiques professionnelles, procédure, création d'outils...
- Conseils juridiques liés à la réglementation de la santé au travail.
- Organisation interne du service : indicateurs, déplacements professionnels, gestion des locaux, des véhicules de service, fournitures...
- Communication interne et externe : administration de l'intranet, site internet, ressources documentaires, mise en œuvre d'actions de communication, organisation événementielle, élaboration de supports (flyers, plaquettes...).

### Le rôle des fonctions support

Ressources en interne et valeur ajoutée pour nos adhérents, les collaborateurs des services administratifs de l'APST Loir-et-Cher sont un appui pour l'ensemble des équipes de l'APST41 et accompagnent les responsables d'entreprises dans leur responsabilité relative à la santé au travail de leurs salariés.



Pôle médical  
02 54 52 41 41

Service social du travail  
02 54 52 77 88  
servicesocialdutravail@apst41.fr

Pôle technique de prévention  
02 54 52 41 51  
prevention@apst41.fr

Pôle communication  
02 54 52 77 83

Pôle adhérents  
02 54 52 41 52  
adherents@apst41.fr



Suivez-nous sur



APST41 - Service de Prévention  
et Santé au Travail

